

Switzerland-Winterthour: Lighting equipment and electric lamps

OJ S 171/2014 06/09/2014

Contract notice

Supplies

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthour

Postal code: 8404

Country: Switzerland

For the attention of: Offre: N03/60, tunnel d'Altendorf, remise en état des EES, éclairages

E-mail: beschaffung.winterthur@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=835039

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes (OFROU), division infrastructure routière, filiale de Winterthour

Postal address: Grüzefeldstrasse 41

Town: Winterthour

Postal code: 8404

Country: Switzerland

For the attention of: N03/60, tunnel d'Altendorf, remise en état des EES, éclairages – ne pas ouvrir – dossier d'offre

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority**

N03/60, tunnel d'Altendorf, remise en état des EES, éclairages.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Supplies

Purchase

Main site or place of performance: Canton : SZ / Schwyz

Communes : Altendorf

Désignation : N03/60, tunnel d'Altendorf

Kilomètres d'entretien : 137.868 – 138.470

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Le tunnel d'Altendorf dispose d'un éclairage de secours en cas d'incendie, d'adaptation et de traversée ainsi que d'un dispositif de balisage optique. Tout l'éclairage (pour les deux sens de circulation) du tunnel d'Altendorf est alimenté et commandé depuis une centrale située du côté du sens de circulation en direction de Coire. Etant donné que beaucoup de parties des installations atteignent leur durée d'utilisation et que la livraison de pièces de rechange est difficile, tout l'éclairage du tunnel va être remplacé.

Contenu :

- Eclairage de traversée
- Eclairage d'adaptation
- Eclairage de secours en cas d'incendie
- Dispositif de balisage optique
- Modules de commande pour l'éclairage de traversée et l'éclairage d'adaptation

Prestations :

- Elaboration d'un cahier des charges de réalisation
- Examen des lampes chez METAS
- Examen en usine (FAT)
- Réception
- Formation du personnel
- Documentation des installations (dossier de l'ouvrage exécuté)

II.1.6. CPV code(s)

31500000 Lighting equipment and electric lamps

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: yes

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Selon le chiffre 6 du document contractuel pour les livraisons.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: la rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans les documents d'appel d'offre et nécessaires à l'exécution du contrat.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises, à condition qu'un soumissionnaire assume la direction technique et administrative, et qu'il indique les partenaires impliqués.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: conformément aux explications des documents de soumission.

Sous-traitance: admis, à condition qu'ils ne fournissent pas plus de 50 % des prestations totales.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat, et pouvant apporter la preuve de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ1 : aptitude technique

CQ2 : aptitude économique

CQ3 : références et disponibilité

CQ4 : part des sous-traitants

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre (prédéfini), faute de quoi celle-ci ne pourra pas être prise en considération :

CQ1 :

- Un projet de référence portant sur une fabrication de lampes spécifiques au client avec une complexité similaire et un délai de livraison comparable.

Indications nécessaires :

- Période

- Travaux effectués / prestations de l'entreprise

- Contact habilité pour les références (ancien maître d'ouvrage)

- Certification du produit prêt au montage par au moins un des labels d'examen suivants :

ASE, ENEC13, IECEE CB

- Normes : SN 640 551-x, DIN VDE 0620, 0660, 0675, 0710, 0878

CQ2 :

- Chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire > deux fois le chiffre d'affaires annuel du mandat

CQ3 :

- Aptitude technique des personnes clés :

La personne clé est le chef de projet responsable.

Référence bouclée sur au moins 1 objet de référence au même poste ou à un poste de suppléant de complexité comparable et relevant de la même spécialité avec les informations suivantes :

- Période d'exécution

- Travaux / prestations effectuée(s) par la personne clé

- Contact habilité pour les références (ancien maître d'ouvrage)

- Preuve de la disponibilité requise pour la personne clé pendant ces 12 prochains mois.

Énumération et présentation détaillées de la charge de travail (en temps) dans le cadre des autres projets.

- Remise d'un échantillon de lampe prête à être testée conformément à l'offre dans les 8 jours suivant la demande

- Preuve d'un siège d'entreprise ou d'un service en Suisse. Si cette preuve n'existe pas :

Preuve d'un temps de réaction < 1 heure et d'un temps d'intervention > 4 heures après la première prise de contact pendant les heures de bureau

CQ4 :

Preuve qu'au maximum 50% des prestations sont effectuées par des sous-traitants.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Criteria below

1. CA1 : PRIX

2. CA2 : QUALITE, EQUIPEMENT ET EXECUTION

3. CA3 : ORGANISATION

4. .

5. EVALUATION DU PRIX

6. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas. Les offres, dont le prix est supérieur de 50 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0. Entre deux,

7. l'évaluation est linéaire (arrondi à deux points après la virgule). Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.

8. NOTATION DES AUTRES CRITERES DE QUALITE

9. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5 :

10. 0 = évaluation impossible ; aucune information

11. 1 = critère très mal rempli ; informations insuffisantes et incomplètes

12. 2 = critère mal rempli ; informations sans lien suffisant avec le projet

13. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne ; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres

14. 4 = critère rempli de manière satisfaisante ; très bonne qualité

15. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante ; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif

16. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés. Le nombre de points du critère est obtenu à partir la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.

17. Total des points : somme des notes multipliée par leur pondération (total maximal : 5 x 100 = 500).

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

N03-60 TALT / 090225

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

14.10.2014

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: Aucune.

Conditions générales: Conformément au document contractuel prévu pour les livraisons.

Négociations: Les négociations demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ni de négociations sur le prix. Les négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers correspondants ne sont pas restitués ; 2. L'ouverture des offres n'est pas publique ; 3. En vertu de l'art. 13, al. 1, let. h, OMP (s'appliquant aux marchés de construction) ainsi que de l'art. XV, let. D, AMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, de nouveaux marchés liés au présent marché et similaires à celui-ci. 5. Modifications, suppressions, contradictions : les offres incomplètes ou partielles seront exclues de l'offre. Les modifications ou les ratures dans les documents de soumission ne sont pas permises et entraîneront une exclusion de la procédure. En cas de contradictions entre la version papier et informatique dans l'offre du soumissionnaire, c'est la version papier qui prévaut. Le remplissage électronique des formulaires mis à disposition est volontaire. Tous les formulaires peuvent aussi être remplis à la main. 6. Réductions : seule une remise peut être proposée mais pas un escompte. Un bulletin de versement original doit être joint à l'offre.

www.simap.ch.

Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: Dans tous les cas, la variante officielle déposée doit être complète. Les offres globales et forfaitaires et/ou les offres avec un tarif moyen horaire ne sont pas admises.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: L'offre (dossier de l'offre) doit être remise sous forme papier en double exemplaire et sous forme électronique (sur CD ou DVD) en un exemplaire. Envoi par courrier A (date du cachet apposé par un bureau de poste suisse ou un bureau de poste étranger officiellement reconnu; l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme cachet postal). Le soumissionnaire doit dans tous les cas pouvoir prouver que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. L'enveloppe doit comporter, en plus de la désignation du projet, l'indication « Ne pas ouvrir – dossier d'offre » bien en évidence. Remise en mains propres : En cas de remise en mains propres, l'offre doit être déposée à la loge de l'OFROU au plus tard à la date indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture (horaires : 8:00 - 12:00 et 13:00 - 17:00), contre remise d'un accusé de réception (adresse au point 1.2). En cas de remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, les soumissionnaires étrangers peuvent y déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date mentionnée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture. L'accusé de réception doit alors être envoyé à l'adjudicateur par courriel, au plus tard à la date

indiquée. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
Publication de référence nationale: Simap de la 03.9.2014, doc. 835039
Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 19.9.2014

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.9.2014